



## facture refusé par les service des impôts

Par **wieber**, le **14/04/2010** à **11:51**

J'ai fait poser en 2007 une pompe à chaleur. J'ai bénéficié du crédit d'impôt. Le service des impôts me demande de rembourser car la facture n'est pas assez détaillée. L'entreprise étant en liquidation judiciaire, je suis passé par le mandataire qui malgré plusieurs courriers auprès de la gérante, n'a obtenu aucune réponse.

Peut-on légalement obliger une gérante à délivrer une nouvelle facture? Pourquoi devrais-je payer pour les erreurs d'une entreprise peu rigoureuse? Est-il possible de passer par un avocat pour contester auprès du tribunal administratif la décision du service des impôts qui me parait un peu excessive?